

FORMATION ACCUEIL DES PMR - PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Information en matière d'obligation Ce que dit la loi : Les employeurs doivent former leurs agents d'accueil à l'accompagnement des personnes handicapées, dans les établissements recevant du public dont la capacité d'accueil est supérieure à 200 personnes, ces formations sont obligatoires (art L. 4142-3-1 du code du travail) Loi n° 2015-988 du 5 aout 2015 (art 2 et 3).

Public Visé

Toute personne concernée par l'accueil des personnes handicapées

Durée

7.00 Heures en présentiel en présentiel

1 Jour

Pré Requis

Aucun.

Parcours pédagogique

PARTIE 1 : Introduction : La réglementation du 11 février 2005

- Que dit la loi sur l'égalité des chances et des droits
- L'accessibilité complète du territoire français au 1er janvier 2015
- Le handicap en France
- La recommandation ADAP

PARTIE 2 : Définir le handicap et son environnement pour mieux le comprendre

- S'interroger sur le handicap et la situation de handicap : existe-t-il une différence ?
- La perception plus ou moins divergente sur le handicap en France
- Définitions de la notion de handicap Le handicap mental (ou déficience intellectuelle)
- Le handicap auditif
- Le handicap visuel
- Le handicap moteur
- L'autisme et troubles envahissants du développement
- Le handicap psychique
- Les autres formes de handicap
- Lever ses préjugés face au handicap

PARTIE 3 : L'accueil des personnes handicapées

- Adapter son accueil en fonction du type d'handicap
- Sourd, mal voyant, handicapé moteur ou psychique
- Quid sur les polyhandicapés
- Les gestes et postures adaptés en fonction du handicap
- La prise en charge d'un client ou d'un patient

Mise en situation pratique avec simulation de différents types de handicap

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Version : PMR-20240319

ASFO GRAND SUD

0 800 64 31 33 (n°gratuit)
contact@groupeifc.com
www.asfograndsud.com



SIRET : 83420427300017
Code APE : 8559A
Organisme de formation enregistré sous le
n°76310897031 auprès du Préfet de la Région Occitane.
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Objectifs pédagogiques

- Sensibiliser les personnes sujettes à accueillir les personnes handicapées
- Maîtriser la réglementation du 11 février 2005 relatives à l'égalité des droits et des chances
- Appréhender les différents handicaps
- Maîtriser les principes de la communication et les fondamentaux de l'accueil

Méthodes et moyens pédagogiques

Diaporamas, Vidéos, Echanges et partages d'expérience, Exercices et études de cas spécifiques à l'entreprise, mise en situation pratique avec différents accessoires : cannes, bandage des yeux, déambulateur, casque d'atténuation des sons...

Qualification Intervenant(e)s

Formateur spécialisé dans le domaine

Méthodes et modalités d'évaluation

QCM, tour de table, observation, attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR